

18) 6 ) Demande d'autorisation d'exploiter une ligne de transport en commun  
Montgaillard/ Ville de St-Denis.

M. MONDON donne lecture du rapport.

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 12 Septembre 1962, M. MOUTOUSSAMY Carpin a sollicité l'autorisation d'exploiter une ligne d'autocars MONTGAILLARD/  
VILLE DE SAINT-DENIS.

J'ai adressé sa demande pour avis à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées suivant transmission N° 1074 du 17 Septembre 1962.

Voici la réponse de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées :

" .....

Saint-Denis, le 17 Octobre 1962

" Monsieur le Maire,

" Par bordereau cité en référence, vous me transmettez avec  
" avis favorable la demande de M. MOUTOUSSAMY Carpin concernant l'exploit-  
" tation d'une ligne de transport en commun Montgaillard - Ville de Saint-  
" Denis.

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'itinéraire  
" proposé - exclusivement urbain - s'inscrivant dans le projet de desserte  
" de la Ville, actuellement à l'étude par vos Services, cette demande  
" relève de votre seule compétence.

" Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma consi-  
" dération distinguée ./.

"

Signé: P. MARIE. "

Le Maire : Nous revenons à la question débattue tout à l'heure. Monsieur le Secrétaire Général de Mairie pourra se charger de réunir rapidement la Commission de la Circulation afin que cette affaire soit discutée...

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Personne la sollicitant, le Maire passe à l'examen de l'affaire suivante.

M. BOYER : fait part au Conseil de sa satisfaction de voir que l'achat du terrain VARONDIN a été décidé.

Il demande si la construction du marché et d'un lavoir qui s'avère indispensable à Ste-Clotilde, ne pourrait être envisagée sur ce même terrain.

Le Maire déclare retenir la suggestion de M. BOYER, puisque le terrain - qui a 2.000 m<sup>2</sup> - est suffisant.

---

M. MANES signale que l'état actuel de la Route de la Léproserie est défectueux par suite des fortes pluies de ces dernières semaines. Il demande si le Génie Rural ne pourrait pas être invité à y remédier...

Le Maire : demande à M. MOY de LACROIX d'écrire au Génie Rural afin qu'il revoie immédiatement les travaux en cause.

---

M. PARIS suggère que le Conseil Municipal pourrait envoyer de temps à autre des Conseillers en mission en France...

Le Maire se prononce pour cette proposition qui avait d'ailleurs été déjà envisagée... Il signale qu'à l'île Maurice, les Conseillers se déplacent très fréquemment. Il serait donc normal qu'à la Réunion ils en fassent autant, ce qui permettrait d'avoir des éléments de comparaison, et des idées.

M. EVAN : trouve que cela entraînerait une dépense élevée, du moins pour le moment....

Le Maire répond que de toute façon les Conseillers bénéficieraient d'un tarif réduit auprès de la Cie Air-France ou autre.... et que par ailleurs les frais de déplacement des Conseillers en mission ne sont pas particulièrement élevés...

Le Maire demande au Conseil d'adopter le principe de cette suggestion de M. PARIS qui pourrait être étudiée en détail par la suite...

M. REYDELLET pour sa part, craint une réaction parmi le "public"....

Le principe des études à faire est adopté à l'unanimité.